84

19ème Session du Groupe de Travail sur l'Examen périodique universel

Examen de la République de Côte d'Ivoire
(29 avril 2014)

Intervention du Cabo Verde,
par l'Ambassadeur Jose Luis Monteiro, Représentant permanent

Merci, Monsieur le Président,

Nous remercions la distinguée délégation de la Côte d'Ivoire pour la présentation de son rapport national.

La Cote d'Ivoire est un pays en reconstruction, matérielle et humaine et sur tous les plans. La protection et promotion des différents droits humains dans le pays se doit d'aller de pair avec tous les autres domaines de telle reconstruction, et leur apporter et recevoir d'eux un impact synergétique.

~~La Cote d'Ivoire~~ et qui continue d'œuvrer à la difficile entreprise de la réconciliation et cohésion nationales, notamment via la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation et son programme national. Nous constatons aussi que depuis son dernier examen la Côte d'Ivoire a notamment adhéré à un nombre significatif d'importantes conventions internationales, créé une institution nationale des droits de l'homme qui se veut conforme aux principes de Paris, s'est dotée d'une politique nationale des droits de l'homme, a adopté une loi sur le mariage et une stratégie de lutte contre les mariages précoces, et un plan national cadre de lutte contre la pauvreté et pour le développement. Ce sont là quelques importants jalons à saluer.

Cabo Verde souhaite recommander aux autorités ivoiriennes :

1. La formulation d'un plan d'actions pluriannuel de mise en œuvre de la politique nationale des droits de l'homme et des recommandations du Conseil des Droits de l'Homme, assorti d'une structure de suivi efficace ;

2. La révision du Code pénal et du Code de procédure pénale et dans ce cadre la définition et criminalisation de la torture.

Nous adressons à la Côte d'Ivoire nos meilleurs vœux de succès dans la poursuite de ses efforts pour des progrès soutenus en matière des droits de l'homme dans le pays.

Merci, Monsieur le Président.